

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, LE

- 3 MAR. 93 000128 CM

CABINET DU MINISTRE D'ÉTAT

Le Conseiller Technique

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer l'attention du Président de la République sur la situation au Rwanda et la politique française à l'égard de ce pays.

Depuis le déclenchement de la crise qui affecte le Rwanda, l'action de la France y est guidée par une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement.

Dès le lendemain de l'attaque du 1er octobre 1990 à partir de l'Ouganda, un détachement de militaires français (détachement Noroit) a été dépêché au Rwanda pour protéger nos ressortissants. Ses effectifs ont varié en 1992 en fonction de la situation et des risques encourus par la communauté expatriée. Le maintien de ce détachement est assuré en plein accord avec l'ensemble des autorités rwandaises, Président et Premier Ministre. Sa présence reçoit d'ailleurs l'assentiment de partis de l'opposition intérieure.

La présence des militaires français rassure les populations et c'est également grâce à cet élément protecteur que nombre d'expatriés peuvent continuer à assumer leurs tâches indispensables à l'économie du pays.

A la suite de l'interruption du cessez-le-feu par le FPR le 8 février dernier, ce détachement, renforcé dans les circonstances dramatiques que connaît de nouveau le Rwanda, a procédé, dans des conditions difficiles, à l'évacuation de la zone des combats de plusieurs dizaines de personnes.

.../...

Monsieur Alain GAUTHIER
27, rue de l'Ecu
51100 REIMS

Le détachement Noroit s'est en outre avéré un instrument efficace dans le domaine humanitaire, que ce soit pour la distribution d'aide alimentaire ou dans le domaine médical.

Parallèlement, la France encourage vivement le Président HABYARIMANA à mener une politique d'ouverture.

L'adoption d'une nouvelle constitution abolissant l'Etat-Parti, l'instauration du multipartisme et l'affermissement progressif d'une réelle liberté de la presse ainsi que la nomination d'un membre de l'opposition au poste de Premier Ministre et la formation d'un gouvernement de coalition sont autant d'efforts véritables vers la démocratisation, dans un contexte très difficile.

La France a toujours activement soutenu les négociations menées à Arusha entre les autorités rwandaises et le FPR, comme seul moyen de parvenir à des élections libres et au retour des déplacés sur leurs terres.

Au moment de la rupture par le FPR de l'accord de cessez-le-feu signé le 12 juillet 1992 à Arusha, ces négociations avaient déjà permis la signature d'un protocole relatif à l'Etat de droit (18 août 1992), d'un accord relatif aux aspects civils de la participation du FPR au pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargie ainsi que d'un protocole portant sur la composition de ce gouvernement et de l'assemblée nationale de transition (9 janvier 1993).

Actuellement notre pays déploie de nouveaux efforts pour amener les deux parties à reprendre le cours des négociations, aboutir à un règlement politique du conflit et mettre un terme aux violences qu'il n'a cessé de condamner.

Enfin, dans le but de soulager les souffrances de la population, la France a porté de 1.5 MF en 1992 à 10 MF en 1993 son aide d'urgence destinée aux déplacés de guerre.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Emmanuel DELLOYE